



DOSSIER DE PRESSE

3 DÉCEMBRE 2025

SOMMAIRE

1 Chiffres clés campagne 2025-2026

2 Programme de l'Assemblée générale du 9 décembre 2025

3 Communiqué de presse : Une filière sous pression

Contact Presse : Carine Meier - cmeier@cgb-france.fr - 06.27.05.23.80

LE SYNDICALISME BETTERAVIER

EN ACTION

cgb-france.fr

CHIFFRES CLÉS CAMPAGNE 2025-2026 (ESTIMATIONS)

(Semis en mars 2025 et récolte à l'automne 2025, non achevée au 3/12/25)

SURFACE

396 000 ha

COOPERATIVES

92,5 % de planteurs coopérateurs
(en surface)

RENDEMENT

91 tonnes à 16°/ ha

LES BETTERAVIERS EN FRANCE

23 000 (Moitié nord de la France)

PRODUCTION

36 millions de tonnes de betteraves à 16°

4,3 millions de tonnes
de sucre de betterave
(hors jus vert)

8,7 millions d'hectolitres
d'alcool et de bioéthanol

BETTERAVE SUCRIÈRE : UNE FILIÈRE SOUS PRESSION

Lors de sa conférence de presse annuelle, la CGB a présenté un premier bilan 2025 contrasté. Le rendement moyen national est satisfaisant grâce à une météo favorable, mais il enregistre de fortes disparités entre régions, en raison de la jaunisse qui a encore sévi. Les prix sont annoncés en baisse alors que les coûts de production restent élevés, pesant sur la rentabilité de la culture de la betterave.

La loi Duplomb (dont le Conseil constitutionnel a censuré l'article 2) n'aura finalement apporté aucune solution concrète aux betteraviers qui continuent à subir une distorsion de concurrence avec les autres pays européens.

De surcroît, la filière affronte une pression croissante : baisse des surfaces, chute des cours du sucre, importations massives, contraintes techniques et instabilité politique. Face à ces défis, la CGB formule des propositions pour la PAC 2028 et appelle l'Union européenne à réassumer pleinement son rôle de gestion des marchés agricoles.

1. Retour sur la campagne betteravière 2025-2026

Recomposition du paysage industriel sucrier

La campagne 2025/26 marque un tournant dans l'histoire de notre filière. Entre début janvier et début février 2025, les deux derniers groupes industriels familiaux ont annoncé la cessation d'activité pour l'un (groupe Ouvré fils, basé à Souppes sur Loing - 77) et la cession à Cristal Union pour l'autre (groupe Lesaffre basé à Nangis - 77). C'est la fin d'une époque et aussi un signal fort : un groupe privé mono-usine ne peut plus supporter le niveau de risque qui résulte de la pression sur les moyens de production et de la concurrence déloyale subie par la filière. Or, ce risque est reporté pour une large part sur les betteraviers, ce qui pourrait menacer la pérennité de cette culture à l'avenir. Il est donc nécessaire d'apporter des réponses concrètes aux agriculteurs, en particulier sur les moyens de production.

Rendements : un potentiel élevé, une moyenne satisfaisante

Grâce à des semis précoces et à une météo idéale, le rendement national 2025 devrait atteindre **91 t/ha** (contre 80 t/ha en 2024). Un résultat correct, mais en dessous du potentiel de l'année : la jaunisse a amputé fortement les rendements dans plusieurs régions (jusqu'à -50 % sur certaines parcelles) comme la Champagne et l'Île-de-France, tandis que d'autres, comme le Nord-Pas-de-Calais, ont dépassé les 100 t/ha.

La France est ainsi en retrait par rapport à la Belgique (rendement de 104 t/ha), où l'utilisation de l'acétamipride a permis un meilleur contrôle de la jaunisse, alors que les seuls moyens de lutte, en France, consistaient en l'application de Movento et Teppeki, à l'efficacité moindre.

Avec 396 000 ha semés (-3,4 %), la production 2025 atteint 36 millions de tonnes de betteraves à 16°, transformées dans 19 sucreries permettant de produire 4,3 millions de tonnes de sucre et 8,7 millions d'hectolitres d'alcool et d'éthanol.

Prix de betteraves : un manque de visibilité

Les semis 2025 ont été faits sans aucune annonce de prix de base de la betterave pour les coopérateurs français, bien que ce soit une obligation réglementaire. Considérant le niveau du prix du sucre sur le territoire communautaire et dans le monde et celui de l'éthanol, ainsi que les annonces qui commencent à être faites, un

prix de betterave autour de 30 à 35 €/t peut être attendu : une nécessité car les charges atteignent désormais 2 900 €/ha, soit + 32 % en 5 ans !

Pour les semis 2026, à date, hors Saint Louis Sucre, aucune annonce de prix n'a encore été faite, le risque prix est donc intégralement porté par les planteurs.

On relève également la décision du groupe allemand Südzucker de réduire de 25 % les surfaces de betteraves de sa filiale française, Saint Louis Sucre, pour les semis 2026. Une annonce tardive et difficilement supportable pour les agriculteurs, d'autant plus qu'elle apparaît disproportionnée : depuis la fin des quotas, la France est déjà la grande perdante en Europe, avec des surfaces légèrement en recul (-1 %), tandis que d'autres pays les ont fortement augmentées (Allemagne +13 %, Pologne +35 %).

2. Protéger nos marchés : les propositions concrètes de la CGB

Une gestion mesurée des marchés

Depuis la fin des quotas, la volatilité du marché du sucre européen, encore accentuée par l'ouverture aux marchés mondiaux, devient impossible à gérer. Tous en sortent perdants : les agriculteurs, les sucriers, les acheteurs – et, *in fine* le consommateur. Il est impossible de conserver une filière saine dans une telle situation – d'ailleurs, aucune filière sucrière au monde n'a si peu de filet de sécurité.

La CGB rappelle que la filière française a été la grande perdante des dernières réformes de la PAC, que ce soit à l'amont, avec une division par deux des soutiens aux betteraviers entre 2008 et 2023, ou à l'aval, avec la fermeture de 6 usines en 6 ans, et la fin du modèle industriel familial qui existait encore, en France, l'an dernier (fermeture de l'usine Ouvré et rachat de l'usine Lesaffre).

Dans le contexte de la PAC 2028, la CGB appelle à un sursaut de la Commission européenne et demande un rééquilibrage entre dérégulation totale et interventionnisme excessif qui reposerait sur trois points :

- Actualiser les références de prix,
- Automatiser et améliorer les outils existants (soutien au stockage privé, conversion de sucre en éthanol),
- Suspendre les importations destructrices de valeur, même dans le cadre d'accords existants.

Ces propositions doivent s'inscrire dans la logique de la future PAC 2028, alors que la Commission prévoit 6,3 milliards d'euros pour la gestion de crise et de la stabilisation des marchés agricoles : les modalités d'utilisation de cette enveloppe s'écrivent aujourd'hui !

La CGB s'oppose à l'accord UE-Mercosur

La CGB appelle à l'abandon de l'accord, qui menace 50 000 ha de betteraves françaises.

Pour notre filière, les concessions restent trop importantes :

- **190 000 tonnes de sucre importé** (l'équivalent d'une sucrerie française)
- **8,2 millions d'hectolitres d'alcool et d'éthanol importés** (l'équivalent de l'ensemble de la production française issue de la betterave)
- **Absence d'exigences européennes sur les modes de production et usage de molécules interdites en Europe** : dans cet accord ne figure aucune ambition européenne relative au mode de production, alors qu'au moins 40 molécules utilisées au Brésil sur la canne à sucre sont interdites dans l'Union européenne (dont les néonicotinoïdes), que plusieurs variétés de canne à sucre OGM sont commercialisées, sans traçabilité, et que 75 % des surfaces de canne sont cultivées par de grands groupes industriels sans regard sur le droit du travail qui y est appliqué.

Enfin, les clauses de sauvegarde sont inefficaces : elles sont non reconnues par les pays du Mercosur et uniquement activables si la crise a été effective. Les mesures miroirs, de type LMR (Limite Minimale de Résidus)

ne protègent en rien les agriculteurs, car, le sucre étant pur, l'absence de résidu phytosanitaire ne veut pas dire absence de dumping environnemental. Et, pour finir, le mécanisme de rééquilibrage empêche durablement l'Union européenne de mettre en place d'éventuelles mesures protectrices.

La CGB met en garde : l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne constitue un risque majeur pour la filière sucrière européenne

Si le sucre ukrainien est déjà importé sur l'Union (dans la limite de 100 000 tonnes annuellement), c'est qu'il est structurellement moins cher. Deux modèles s'affrontent :

- le modèle ukrainien est composé d'exploitations 1000 fois plus grandes que les nôtres permettant des économies d'échelles vertigineuses. Seuls 15 groupes cultivent de la betterave. Astarta, par exemple, cultive 210 000 ha, mais possède aussi 23 000 vaches laitières, ainsi que 200 wagons à grains en propre, des capacités de stockages d'un demi-million de tonnes de céréales, etc.
- le modèle français repose sur 23 000 betteraviers de 140 ha en moyenne sur l'exploitation (dont 17 ha de betterave).

« La coexistence de ces deux modèles sur un même marché est économiquement impossible. La réponse ne peut donc passer que par une PAC forte, au service du modèle agricole familial français et européen, et par l'adoption de mesures de protection de marché actualisées permettant d'empêcher la concurrence directe et frontale de ces modèles. La CGB appelle donc à clarifier dès aujourd'hui l'orientation que l'on souhaite donner à la PAC : une politique de soutien au modèle agricole familial et diversifié français, par une gestion mesurée de ses marchés. »
Franck Sander, Président de la CGB.

3. Moyens de production : rétablir l'équité en stoppant les distorsions de concurrence au sein même de l'Europe

Loi Duplomb-Menonville : un espoir déçu

Privés de solutions contre la jaunisse, les betteraviers demandaient, à travers « la loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur » dite plus communément loi Duplomb-Menonville, un accès aux mêmes molécules que leurs voisins européens (Allemagne, Belgique, Autriche, Roumanie, Pays-Bas, Pologne Italie ou encore en Espagne notamment), notamment l'acétamipride, indispensable pour lutter contre la jaunisse et autorisée au niveau européen jusqu'en 2033.

Malgré un vote favorable du Parlement, la disposition clé pour réautoriser l'acétamipride a été censurée par le Conseil constitutionnel en août 2025. L'espoir de retrouver une équité a été de courte durée et largement fragilisé par la pétition « Non à la Loi Duplomb », jouant sur des amalgames et des peurs infondées, et n'apportant aucune autre solution que la simple opposition, par principe, à la loi.



PNRI-C et Rapport INRAE : aucune alternative efficace à ce jour

Le programme de recherche et d'innovation sur la jaunisse, le PNRI-C mis en œuvre dès la première crise de la jaunisse en 2021 et arrivé cette année à mi-parcours, confirme l'absence de solution opérationnelle et économiquement viable pour remplacer les insecticides aujourd'hui interdits en France, comme souligné dans le communiqué [« PNRI-C : la recherche sur le contrôle des jaunisses virales continue activement »](#).

Dans le même temps, le rapport de l'Inrae, paru en octobre 2025, est lui aussi sans appel sur l'absence de solution et le risque économique que fait courir la jaunisse pour les exploitations betteravières gravement touchées.

La CGB salue la célérité de ce travail mené par l'INRAE, mais également la qualité et l'exhaustivité des conclusions de ce rapport, guidé par la rigueur scientifique.

Forte de ces conclusions, la CGB appelle donc à une nouvelle proposition de loi permettant de rétablir des conditions de concurrence équitables.

Le message est clair et les betteraviers français ne demandent pas autre chose que d'être simplement traités comme leurs confrères européens !

CONCLUSION

REMETTRE L'AGRICULTURE AU CŒUR DE L'AGENDA POLITIQUE

La filière betteravière fait face à un manque de visibilité dans un environnement politique très instable.

Pour assurer souveraineté alimentaire et compétitivité, la CGB demande :

- L'accès aux mêmes moyens de production que les concurrents européens,
- Une protection renforcée des marchés européens,
- Une accélération de l'innovation (variétés tolérantes à la jaunisse, NBT),
- Une PAC 2028 réellement tournée vers la gestion et la stabilité des marchés agricoles.



Franck Sander
Président de la CGB

« Depuis la fin des quotas en 2017, notre filière a connu une grave crise économique suivie d'une crise sanitaire sans précédent en 2020. Le défi de protéger les betteraves contre les pucerons et la jaunisse reste hélas pleinement d'actualité.

A présent, au-delà de l'instabilité politique au niveau national c'est une crise géopolitique qui se profile, avec des importations massives de sucre d'Ukraine ou des pays du Mercosur. Il nous faut d'urgence des réponses techniques et politiques. Nous attendons des pouvoirs publics français la suppression des distorsions de concurrence qui plombent notre filière. Nous attendons de la Commission européenne qu'elle protège son agriculture des importations déloyales et qu'elle ose, à nouveau, s'intéresser à la gestion de marché pour garantir aux planteurs une rentabilité dans le temps. »



BETTERAVE SUCRIÈRE : UNE FILIÈRE ESSENTIELLE À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, ÉNERGÉTIQUE ET SANITAIRE

Au-delà de son utilité agronomique, la betterave joue un rôle prépondérant et très utile dans le quotidien des Français. Elle est un élément clé de la souveraineté alimentaire, énergétique et sanitaire de notre pays à plusieurs titres :

Le sucre : le débouché principal

La France a toujours une place prépondérante dans la production de sucre avec sa place de premier producteur européen. Elle est auto-suffisante et exporte la moitié de sa production, soit environ 1,8 millions de tonnes de sucre. Au-delà d'être une filière agroalimentaire stratégique pour la France, il est important de noter qu'elle rapporte aussi un excédent commercial de 1,5 milliard €.

La pulpe de betterave apporte de la valeur

La pulpe reste plus que jamais un élément important de l'économie betteravière : entre l'augmentation des coûts de l'énergie, défavorable à la déshydratation, les cours élevés des matières premières utilisées en alimentation animale et la montée en puissance de la méthanisation, la valorisation de la pulpe progresse. Elle doit être optimisée, dans une logique territoriale, en fonction de la présence ou non d'élevage, de la situation des sites industriels ou encore des volontés entrepreneuriales de chaque agriculteur. N'opposons pas les modèles, mais au contraire accompagnons leur diversité.

Alcool de betterave : des utilisations multiples

La betterave sucrière, une fois transformée en alcool, permet de produire le fameux gel hydroalcoolique, essentiel pendant la période Covid et aujourd'hui bien ancré dans le quotidien. Cet alcool, incolore et inodore, a une large palette d'utilisations, en particulier : la chimie, le secteur pharmaceutique, les cosmétiques, les parfums et les spiritueux.

Le bioéthanol carburant continue son essor de consommation à travers ses deux carburants

- **Le SP95-E10, essence la plus vendue depuis 2017, continue de conquérir sa progression** et atteint une part de marché des essences proche de 58%.
- **Le Superéthanol-E85**, ce carburant du pouvoir d'achat continue de séduire les automobilistes français avec ses nombreux atouts :
 - **Son prix très compétitif**, qui reste en moyenne à **0.72 € / litre** (au 14/11/25)
 - **Sa durabilité**, permettant aux automobilistes français de réduire fortement leur empreinte carbone pour leurs déplacements quotidiens, tout en renforçant la filière agricole française, donc la préservation et la vitalité des territoires ruraux
 - **Un carburant bien distribué avec le cap des 4 000 stations** dépassé cette année permettant de renforcer durablement la présence et le maillage de ce carburant sur le territoire
 - **La facilité pour convertir un véhicule essence** avec l'installation de boîtiers homologués chez des fabricants français
 - **Des aides régionales et départementales** sont également proposées par certaines régions pour aider les Français à convertir leurs véhicules et passer au Superéthanol-E85.